

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Arrêté du 10 avril 2006 modifiant l'arrêté du 29 juin 1992 fixant la liste des sections, des sous-sections et des options ainsi que le nombre des membres de chaque sous-section des groupes du Conseil national des universités pour les disciplines médicales et odontologiques

NOR : MENP0601059A

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministre de la santé et des solidarités,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 952-21 à L. 952-23 ;

Vu le décret n° 87-31 du 20 janvier 1987, modifié par le décret n° 90-775 du 3 septembre 1990 et par le décret n° 92-297 du 30 mars 1992, relatif au Conseil national des universités pour les disciplines médicales et odontologiques, notamment ses articles 4, 5, 8, 15 et 16 ;

Vu l'arrêté du 29 juin 1992 modifié fixant la liste des sections, des sous-sections et des options ainsi que le nombre des membres de chaque sous-section des groupes du Conseil national des universités pour les disciplines médicales et odontologiques,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Le tableau annexé à l'article 1^{er} de l'arrêté du 29 juin 1992 susvisé est remplacé par le tableau ci-dessous :

SECTION	SOUS-SECTION	TITRE	TYPE	PREMIER COLLÈGE		DEUXIÈME COLLÈGE	
				Elus	Nommés	Elus	Nommés
42		Morphologie et morphogenèse :					
	01	Anatomie.....	Mixte	4	2	4	2
	02	Cytologie et histologie	Mixte	4	2	4	2
	03	Anatomie et cytologie pathologiques	Mixte	6	3	6	3
43		Biophysique et imagerie médicale :					
	01	Biophysique et médecine nucléaire.....	Biologique	6	3	6	3
	02	Radiologie et imagerie médicale	Mixte	6	3	6	3
44		Biochimie, biologie cellulaire et moléculaire, physiologie et nutrition :					
	01	Biochimie et biologie moléculaire.....	Biologique	6	3	6	3
	02	Physiologie	Mixte	6	3	6	3
	03	Biologie cellulaire.....	Mixte	4	2	4	2
	04	Nutrition	Mixte	4	2	4	2
45		Microbiologie, maladies transmissibles et hygiène :					
	01	Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière (2 options)..	Mixte	6	3	6	3
	02	Parasitologie et mycologie.....	Mixte	4	2	4	2
	03	Maladies infectieuses ; maladies tropicales (2 options).....	Clinique	4	2	2	1
46		Santé publique, environnement et société :					
	01	Epidémiologie, économie de la santé et prévention	Mixte	4	2	4	2
	02	Médecine et santé au travail	Mixte	4	2	4	2
	03	Médecine légale et droit de la santé.....	Mixte	4	2	4	2
	04	Biostatistiques, informatique médicale et technologies de communication.....	Mixte	4	2	4	2

SECTION	SOUS-SECTION	TITRE	TYPE	PREMIER COLLÈGE		DEUXIÈME COLLÈGE	
				Elus	Nommés	Elus	Nommés
47		Cancérologie, génétique, hématologie, immunologie :					
	01	Hématologie ; transfusion (2 options).....	Mixte	4	2	4	2
	02	Cancérologie ; radiothérapie (2 options).....	Mixte	4	2	4	2
	03	Immunologie.....	Mixte	4	2	4	2
	04	Génétique.....	Mixte	4	2	4	2
48		Anesthésiologie, réanimation, médecine d'urgence, pharmacologie et thérapeutique :					
	01	Anesthésiologie et réanimation chirurgicale ; médecine d'urgence (2 options).....	Mixte	4	2	4	2
	02	Réanimation médicale ; médecine d'urgence (2 options)..	Clinique	4	2	2	1
	03	Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie clinique (2 options).....	Mixte	4	2	4	2
	04	Thérapeutique ; médecine d'urgence (2 options).....	Mixte	4	2	4	2
49		Pathologie nerveuse et musculaire, pathologie mentale, handicap et rééducation :					
	01	Neurologie.....	Clinique	6	3	2	1
	02	Neurochirurgie.....	Clinique	6	3	-	-
	03	Psychiatrie d'adultes.....	Clinique	6	3	2	1
	04	Pédopsychiatrie.....	Clinique	4	2	2	1
	05	Médecine physique et de réadaptation.....	Clinique	4	2	2	1
50		Pathologie ostéo-articulaire, dermatologie et chirurgie plastique :					
	01	Rhumatologie.....	Clinique	6	3	2	1
	02	Chirurgie orthopédique et traumatologique.....	Clinique	6	3	2	1
	03	Dermato-vénérologie.....	Clinique	6	3	2	1
	04	Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique ; brûlologie (2 options).....	Clinique	4	2	2	1
51		Pathologie cardio-respiratoire et vasculaire :					
	01	Pneumologie.....	Clinique	6	3	2	1
	02	Cardiologie.....	Clinique	6	3	2	1
	03	Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire.....	Clinique	6	3	2	1
	04	Chirurgie vasculaire ; médecine vasculaire (2 options).....	Clinique	4	2	2	1
52		Maladies des appareils digestif et urinaire :					
	01	Gastro-entérologie ; hépatologie (2 options).....	Clinique	6	3	2	1
	02	Chirurgie digestive.....	Clinique	6	3	2	1
	03	Néphrologie.....	Clinique	6	3	2	1
	04	Urologie.....	Clinique	6	3	-	-
53		Médecine interne, gériatrie et chirurgie générale :					
	01	Médecine interne ; gériatrie et biologie du vieillissement (2 options).....	Clinique	8	4	2	1
	02	Chirurgie générale.....	Clinique	6	3	-	-
54		Développement et pathologie de l'enfant, gynécologie-obstétrique, endocrinologie et reproduction :					
	01	Pédiatrie.....	Clinique	8	4	2	1
	02	Chirurgie infantile.....	Clinique	4	2	2	1
	03	Gynécologie-obstétrique ; gynécologie médicale (2 options).....	Clinique	6	3	2	1
	04	Endocrinologie, diabète et maladies métaboliques ; gynécologie médicale (2 options).....	Clinique	6	3	2	1
	05	Biologie et médecine du développement et de la reproduction ; gynécologie médicale (2 options).....	Mixte	4	2	4	2
55		Pathologie de la tête et du cou :					
	01	Oto-rhino-laryngologie.....	Clinique	6	3	-	-
	02	Ophthalmologie.....	Clinique	6	3	2	1
	03	Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie.....	Clinique	4	2	2	1

Art. 2. – Il est ajouté, après l'article 1^{er} de l'arrêté du 29 juin 1992 susvisé, un article 1^{er}-1 ainsi rédigé :

« *Art. 1^{er}-1.* – En application des dispositions des articles 8 et 16 du décret du 20 janvier 1987 susvisé, le nombre des membres sortants du deuxième collège de chaque sous-section relevant des disciplines cliniques du groupe des disciplines médicales du Conseil national des universités pour les disciplines médicales et odontologiques est fixé conformément aux tableaux ci-après :

Composition du deuxième collège de la sous-section

MAÎTRES DE CONFÉRENCES	
Elus	Nommés
2	1

Membres sortants à l'issue du tirage au sort

MAÎTRES DE CONFÉRENCES	
Elus	Nommés
1	1

Art. 3. – Le tableau annexé à l'article 2 de l'arrêté du 29 juin 1992 susvisé est remplacé par le tableau ci-dessous :

SECTION	SOUS-SECTION	TITRE	(1)		(2)	
			Elus	Nommés	Elus	Nommés
56		Développement, croissance et prévention :				
	01	Pédodontie.....	3	1	3	1
	02	Orthopédie dento-faciale.....	3	1	3	1
	03	Prévention, épidémiologie, économie de la santé, odontologie légale...	3	1	3	1
57		Sciences biologiques, médecine et chirurgie buccales :				
	01	Parodontologie.....	3	1	3	1
	02	Chirurgie buccale, pathologie et thérapeutique, anesthésiologie et réanimation.....	3	1	3	1
	03	Sciences biologiques (biochimie, immunologie, histologie, embryologie, génétique, anatomie pathologique, bactériologie, pharmacologie).....	3	1	3	1
58		Sciences physiques et physiologiques, endodontiques et prothétiques :				
	01	Odontologie conservatrice, endodontie.....	3	1	3	1
	02	Prothèses (prothèse conjointe, prothèse adjointe partielle, prothèse complète, prothèse maxillo-faciale).....	3	1	3	1
	03	Sciences anatomiques et physiologiques, occlusodontiques, biomatériaux, biophysique, radiologie.....	3	1	3	1

(1) Professeurs des universités-praticiens hospitaliers des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires.
(2) Maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires.

Art. 4. – Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter du prochain renouvellement du Conseil national des universités pour les disciplines médicales et odontologiques.

Art. 5. – Le directeur des personnels enseignants et le directeur de l'hospitalisation et de l'organisation des soins sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 avril 2006.

*Le ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur
et de la recherche,*

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur des personnels enseignants,
P.-Y. DUWOYE*

Le ministre de la santé et des solidarités,

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur de l'hospitalisation
et de l'organisation des soins,*

J. CASTEX